



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 juin 2026
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
Règlement intérieur du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil - Mandature 2026- 2032	
DÉLIBÉRATION N° 2026-87 En exercice : 37 Titulaires présents : 27 Pouvoirs : 7 Absents : 8 Nombre de votants : 36	L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil se sont réunis, à la salle polyvalente de Breuches 70300 sur convocation adressée par le Président le seize juin dernier. Le Conseil Communautaire nomme Joël Brice secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine BAVARD			Hassan EL BOUCHEHATI	POUV	Béatrice LEPAGNEY	Éric PETITJEAN		
Jérôme BERNARD	A		Sophie EL OMRI			Sébastien RICHARDOT		
Joël BRICE			Cédric FAIVRE			Catherine SALFRANC		
Frédéric BURGHARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Alain SCHELLE		
Michel CALLOCH	POUV	Loïc LABORIE	Marie-Christine FRICHET			Yves SIMONIN		
Christian CHAMAGNE	POUV	Sébastien RICHARDOT	Sylvie GAVOILLE			Nathalie SIRVEAUX		
Roland CHAMAGNE			Philippe GÉRARD			Justine TACLET		
Jean-Luc DAVAL			Bernard GIRE			Daniel TONNA		
Marie-Hélène DAVAL			Loïc LABORIE			Guillaume VILLEQUEZ	POUV	Jacques DESHAYES
Jacques DESHAYES			Christophe LEJEUNE	POUV	Alain SCHELLE	Anne-Lise VINCENT	POUV	Martine BAVARD
Véronique DEVOILLE			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Emilien MONNEY					
Dominique DUCHANOIS			Nicolas NURDIN	POUV	Eric PETITJEAN			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par

Exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-8 et L.5211-1 ;

Vu la délibération n° D2026-016 du Conseil Communautaire de la CCPLx en date du 30 mars 2026 relative à l'élection du Président ;

Vu la délibération n° D2026-017 du Conseil Communautaire de la CCPLx en date du 30 mars 2026 relative à la fixation du nombre de Vice-Présidents, des autres membres du Bureau Communautaire et leur élection ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau Communautaire de la CCPLx en date du 30 mars 2026 ;

Considérant que le Conseil Communautaire de la CCPLx dispose d'un délai de six mois pour adopter son règlement intérieur à compter de son installation ;

Considérant que le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement des différents organes de la CCPLx dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Considérant le projet de règlement intérieur ci-annexé ;

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- Adopte le règlement intérieur du Conseil Communautaire de la CCPLx tel qu'il figure en annexe de la présente délibération, étant précisé que ce règlement intérieur est applicable, pour toute la durée du mandat en cours, à compter de sa date de transmission au contrôle de légalité ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES

ANNEXE

Règlement intérieur du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil –
Mandat 2026-2032